

Procès-verbal

1^{ère} Assemblée du conseil de quartier de la Cité-Universitaire

Le mercredi 4 février 2025 à 19 h

Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

Présences

Membres avec droit de vote :

■ M ^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond	Trésorière
■ M ^{me} Sophie Dallaire	Secrétaire
■ M. David Breton Saint-Jean	Administrateur
■ M ^{me} Rita Giguère	Administratrice
■ M. Charles Madet	Administrateur
■ M ^{me} Anne-Marie Thivierge	Administratrice

Absences

■ M. Cédric Paré	Président
------------------	-----------

Autres présences

■ M. Gabriel Dusablon	Conseiller du district électoral du Plateau
■ M ^{me} Marianne White	Conseillère du district électoral de Saint-Louis-Sillery
■ M ^{me} Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ M. Martin Landry	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, neuf personnes participent à l'assemblée.



Ordre du jour

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 4 février 2026, à 19 h

Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

DÉROULEMENT

1. Accueil et ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du 5 novembre et du 3 décembre 2025 et affaires en découlant
4. Période d'information des membres du conseil municipal
5. Période de questions et commentaires du public
6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles
 - 6.1 Que CDPQ-infra favorise le développement d'infrastructures vertes dans le cadre du projet de tramway (suivi de résolution)
 - 6.2 Présentation du plan d'action et discussions avec les nouveaux élus (présence aux rencontres)
 - 6.3 Information au conseil de quartier concernant les travaux publics (résolution)
 - 6.4 Affaires nouvelles
 - 6.5 Balade des élus
 - 6.6 Suivis des comités – comité sur la sécurité routière
 - 6.7 Suivi des comité – comité sur la biodiversité
7. Correspondance et trésorerie
 - 7.1 Correspondance
 - 7.2 Trésorerie
8. Affaires internes
 - 8.1 Tarif 2026 pour secrétaire de soutien
 - 8.2 Assemblée générale annuelle
 - 8.3 Responsable 2026 des mises à jour au registraire des entreprises
 - 8.4 Cooptation d'un nouveau membre au conseil d'administration
9. Fin de l'assemblée



Procès-verbal

1^{ère} assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mercredi 4 février 2026, à 19 h

Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02

1. Ouverture de l'assemblée

Le président, M. Paré, est absent. Les administrateurs présents désignent M^{me} Ferland-Raymond comme présidente d'assemblée et cette dernière ouvre l'assemblée à 19 h 03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M^{me} Ferland-Raymond fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Aucune n'est proposée.

Sur une proposition de M. Charles Madet, appuyée par M^{me} Rita Giguère, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux des assemblées ordinaires du 5 novembre et du 3 décembre 2025

Sur une proposition de M^{me} Rita Giguère, appuyée par M^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond, il est résolu d'adopter les procès-verbaux des assemblées ordinaires du 5 novembre et du 3 décembre 2025.

Il est par ailleurs noté que les suivis des affaires en découlant seront à faire à la prochaine assemblée.



4. Période d'information des membres du conseil municipal

M. Dusablon débute par un retour sur la traverse piétonne à l'intersection du boulevard Robert-Bourassa et boulevard Laurier. Chaque intersection est chronométrée sur un cycle de 130 secondes, lequel inclut les traverses piétonnes. Pour l'intersection Laurier, il n'est pas possible actuellement d'augmenter le temps de traverse des piétons. Il est par ailleurs d'accord que le temps octroyé pour la traverse n'est pas suffisant. Le constat est le même pour la traverse chemin Sainte-Foy et Robert-Bourassa.

M. Madet questionne sur l'uniformité du fonctionnement, y a-t-il des différences selon l'intersection ? M. Dusablon répond que son travail a porté sur les intersections problématiques.

Il travaille avec M. Paré pour que la passerelle piétonne Clermont-Moreau soit déneigée l'hiver. Par ailleurs, pour ce faire, la passerelle devrait être élargie, ce qui pourrait prendre un certain temps.

Un graffiti sur la pancarte du Parc Saint-Jean-Baptiste-De La Salle pourra être éliminé, mais cela devra attendre l'été.

Il discute des rumeurs de fermeture de patinoires et rappelle que les capacités financières de la ville sont limitées. L'administration a proposé des idées, les critères d'application devraient être simples et logiques. Il est question d'achalandage, de rayon, la ville est à la recherche d'options. La patinoire du Parc Saint-Denys a été nommée, de même que celle du Parc Saint-Jean-Baptiste-De La Salle.

Il termine en mentionnant avoir participé à beaucoup de rencontres avec les organismes communautaires et demeure ouvert aux suggestions.

M^{me} Ferland-Raymond salue le dévouement du conseiller d'avoir minuté les temps de traverse.

M^{me} White veut revenir sur l'annonce des travaux du projet TramCité qui se tiendront dans les secteurs de la ville. Les dates ne sont pas encore précisées, mais s'amorceront en avril. Des mesures d'accompagnement ont été annoncées : nouveaux parcours RTC en place le 21 mars, bonifications àVélo, plan de mobilité, surveillance de la circulation. Des rencontres sont prévues avec le bureau pivot et les conseils de quartier. Elle veut sensibiliser à l'effet que les questions des citoyens seront dirigées vers le 311, les agents seront en mesure au besoin de les rediriger au bon interlocuteur. Les commerçants auront aussi des répondants et un programme de compensation sera mis en place. Elle conclut en soulignant les activités hivernales organisées par plusieurs centres des loisirs, dont notamment samedi le 14 février au Parc Notre-Dame-de-Foy.



5. Période de questions et commentaires du public

Une citoyenne, nouvelle dans le quartier, réside près de l'Hôpital Laval. Elle demande, à l'égard d'une bande de terrain qui appartient à la ville dans son secteur, qu'il y ait un banc publique et une table de pique-nique, ce qui pourrait permettre aux gens des alentours de se rassembler.

Une autre citoyenne discute du projet d'annonce de fermeture de patinoires, elle est kinésiologue de formation, et précise que ce n'est pas parce que les patinoires ne sont pas achalandées qu'il faut les fermer. Les gens des loisirs peuvent trouver des idées pour animer ces lieux. Une pétition en ligne a déjà rassemblé plus de 4 000 signatures. Elle a préparé un projet de résolution et en fait lecture. Elle demande comment est mesuré l'achalandage. M^{me} White répond que ce sont des préposés qui se présentent à des périodes variables. Plusieurs critères sont analysés pour déterminer le futur de la patinoire.

M. Breton Saint-Jean demande s'il serait possible de ne pas mettre de gardiens de patinoires à certaines heures, pour certaines patinoires moins achalandées.

M^{me} Dallaire est d'accord avec la citoyenne sur le principe de la résolution, elle habite près d'une patinoire et souhaite mentionner que la grande patinoire de hockey est fréquentée par de jeunes adultes, il s'agit d'un rare sport d'hiver gratuit accessible en ville.

M^{me} Thivierge revient sur l'achalandage et précise que des écoles intègrent l'utilisation des patinoires dans le programme scolaire. Elle est aussi d'accord avec la résolution. M^{me} Giguère discute du moment pour arroser les patinoires. Une citoyenne précise qu'il y a encore de l'arrosage le matin.

M^{me} Ferland-Raymond propose de revenir sur le projet de résolution au point 6.4, « Affaires nouvelles ».

Une autre citoyenne demande s'il y a du nouveau sur le quartier militaire, il s'agit d'un dossier qui date, et interroge si les conseillers municipaux ont entendu des rumeurs... M. Dusablon répond négativement mais s'engage à vérifier auprès de l'administration.

La première citoyenne à avoir pris la parole revient maintenant sur le pont d'étagement du chemin Sainte-Foy, elle avait participé il y a cinq ou six ans à une séance d'idéation concernant la requalification du chemin Sainte-Foy et demande si les urbanistes ont continué à réfléchir ? Le projet est-il encore sur la table ? M. Dusablon précise que le ministère des Transports refera le pont d'étagement à l'été et ne sait pas si la requalification est à venir, des travaux préparatoires ont eu lieu à l'été 2025.



La citoyenne précise en dernier lieu que la Fête des semences se déroulera du 28 février au 1^{er} mars et invite les citoyens à l'Université Laval, pavillon Desjardins.

M^{me} Giguère souligne en terminant que la fermeture chemin Sainte-Foy, pour le pont d'étagement, combinée aux travaux du projet TramCité complexifiera grandement la circulation.

6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles

6.1 Que CDPQ-infra favorise le développement d'infrastructures vertes dans le cadre du projet de tramway (suivi de résolution)

Le conseil n'a pas encore reçu de réponse.

6.2 Présentation du plan d'action et discussions avec les nouveaux élus (présence aux rencontres)

Le plan d'action a été discuté en septembre. Une rencontre de travail s'est tenue en janvier, les membres présents ont essayé d'améliorer le tout. Il y a par ailleurs un souhait du Conseil d'obtenir l'adhésion et la participation des conseillers municipaux. M^{me} Ferland-Raymond juge utile l'information véhiculée et l'écoute offerte.

M^{me} Dallaire rappelle qu'une « liste de souhaits » avait été élaborée, et a souvenir que le plan d'action devrait être présenté aux conseillers municipaux. La présentation de la liste est moins pertinente car M. Dusablon est devenu conseiller municipal et est fort au courant des problématiques.

M^{me} Ferland-Raymond énonce les grandes thématiques du plan d'action et revient sur les enjeux les plus importants : biodiversité, sécurité routière, le vivre ensemble, animation et fêtes de quartier, fonctionnement interne. M^{me} Gaudreau propose de mettre le plan d'action sur le site Internet du Conseil de quartier.

M. Dusablon demande l'opinion des participants sur l'utilisation des sacs de plastique par rapport aux sacs papier pour la disposition des feuilles à l'automne. Selon M. Madet, le papier est moins intéressant à l'automne car le temps est pluvieux. M^{me} Giguère, dont le terrain comporte des érables de Norvège, affirme que le feuillicyclage ne détruira pas les champignons présents sur les feuilles, il est donc préférable d'envoyer les feuilles au compost.

M. Breton Saint-Jean demande quel est l'enjeu ? On lui répond que les sacs de plastique constituent des matières recyclées indésirables. La ville souhaite donc guider davantage les citoyens de plus en plus vers le papier.

6.3 Information au conseil de quartier concernant les travaux publics (résolution)

M^{me} Ferland-Raymond revient sur les discussions précédentes à ce sujet. Un projet de résolution a circulé, elle en fait lecture :

RÉSOLUTION 2026-01-01

- CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier est un acteur majeur pour identifier les endroits problématiques quant aux enjeux de sécurité dans les quartiers
- CONSIDÉRANT QUE certains travaux de réfection de rue ou de trottoir ne font pas l'objet d'une démarche d'information
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier aimerait être informé des travaux prévus dans le quartier
- CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier aimerait contribuer à l'identification des sites où des travaux de réfection de rue et de construction de trottoirs sont prévus

Sur une proposition de M^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par M. Charles Madet, il est unanimement résolu que le conseil de quartier demande à la Ville :

- Qu'une personne responsable de la planification des travaux publics, notamment les travaux de réfection de rues et de trottoirs, sans s'y restreindre, rencontre le conseil de quartier;
- Que celle-ci présente au conseil de quartier les critères qui justifient la tenue d'une séance d'information pour certains travaux de réfection de rues;
- Que celle-ci discute avec le conseil de quartier d'une stratégie pour informer périodiquement le conseil de quartier des principaux travaux en amont de leur réalisation;

Un échange suit quant à savoir à qui adresser la résolution ? Il est également proposé d'apporter des précisions à la résolution. M^{me} Giguère propose l'ajout d'un préambule, destiné à contextualiser la demande. Après discussion, le texte de la résolution n'est pas modifié.

6.4 Affaires nouvelles

Résolution concernant la fermeture probable de 19 patinoires



Quelques légères modifications sont proposées au texte soumis par la citoyenne.

RÉSOLUTION 2026-01-02

- CONSIDÉRANT QUE les patinoires sont des lieux de rencontres et d'intégration sociale qui favorisent le vivre ensemble dans nos quartiers de plus en plus anonymes;
- CONSIDÉRANT QUE les patinoires sont des lieux de proximité qui facilitent le niveau d'activité physique des citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs patinoires servent aux écoles et aux services de garde pour l'apprentissage du patinage, sinon plusieurs enfants n'auraient pas l'occasion d'apprendre à patiner;
- CONSIDÉRANT QUE les patinoires permettent également aux adultes et adolescents de demeurer actifs;
- CONSIDÉRANT QUE le patinage est l'une des activités les plus accessibles pour les familles à faible revenu;
- CONSIDÉRANT QUE le maire veut faire de la ville de Québec la ville la plus active au Canada;
- CONSIDÉRANT QU'AU moins 4 000 personnes ont, en date du 4 février 2026, signé la pétition concernant la possible fermeture de 19 patinoires;

Sur une proposition de M^{me} Anne-Marie Thivierge Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par M^{me} Sophie Dallaire, il est unanimement résolu de :

- demander à la ville de renoncer à son projet de fermer les patinoires de quartier, notamment celle de St-Jean-Baptiste-de-La Salle et de St-Denis;
- valoriser le rôle des gardiens de patinoire afin qu'ils animent davantage, par divers moyens, ces environnements favorables que sont les patinoires pour augmenter la participation des familles ou de reconsidérer la nécessité de leur présence en tout temps;
- réfléchir à des actions pour dynamiser ces lieux afin d'augmenter l'achalandage.

6.5 Balade des élus

La date est déjà retenue pour la Balade des élus, il s'agira du samedi 30 mai, avec reprise le dimanche en cas de mauvaise température. Le point de départ devrait être le Parc Myrand, comme l'année passée.

RÉSOLUTION 2026-01-03

- **Considérant** que des administrateurs et administratrices des Conseils de quartier du Plateau, de Pointe-de-Sainte-Foy, de Saint-Louis, de Sillery, de la Cité-Universitaire et de Cap-Rouge organisent une balade à vélo à laquelle seront invités les conseiller.ère.s municipaux concerné.e.s et le grand public dans le cadre du mois du vélo;
- **Considérant** que cette activité a attiré une quarantaine de personnes malgré le temps froid et pluvieux (avec 90 inscriptions prévues) en 2022, 70 participants en 2024 et 88 inscriptions dont 33 enfants en 2025;

Sur une proposition de M. Charles Madet, dûment appuyée par M. David Breton Saint-Jean, il est unanimement résolu demander à la Ville de répéter l'expérience pour une cinquième année en mai 2026, en collaboration avec les Conseils de quartier Plateau, Saint-Louis, Sillery, Cité-Universitaire et Cap-Rouge.

6.6 Suivis des comités – comité sur la sécurité routière

Le comité n'a pas tenu de rencontre. M^{me} Giguère revient sur l'importance pour les conseils de quartier afin d'entrer en contact avec la population d'être présents dans les fêtes de quartier. À cette occasion, le reste du matériel de sécurité pourrait être distribué ainsi que des pamphlets. En revanche, M. Madet mentionne que ce matériel pourrait aussi être distribué lors de la Balade des élus.

6.7 Suivi des comité – comité sur la biodiversité

Le comité n'a pas tenu de rencontre. M^{me} Thivierge discute du projet habitat, lequel serait réalisé au Parc Notre-Dame-de-Foy par la création d'un jardin. Il est proposé de mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil.

7. Correspondance et trésorerie

7.1 Correspondance

Rien n'a été reçu.



7.2 Trésorerie

M^{me} Ferland-Raymond Paré mentionne que le solde du compte est présentement de 1 548,60 \$.

On mentionne la remise du chèque de 1 490 \$, à titre de subvention pour le budget de fonctionnement.

RÉSOLUTION 2026-01-04

Sur une proposition de M^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par M^{me} Rita Giguère, il est unanimement résolu de payer à M. Martin Landry la somme de 150 \$ pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée du 4 février 2026.

8. Affaires internes

8.1 Tarif 2026 pour secrétaire de soutien

RÉSOLUTION 2026-01-05

Sur une proposition de M^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par M. Charles Madet, il est unanimement résolu de maintenir à 150,00 \$ le montant qui sera versé, à compter du 1er avril 2026, au secrétaire de soutien pour la rédaction du procès-verbal d'une assemblée du conseil de quartier.

8.2 Assemblée générale annuelle

Les membres du conseil doivent identifier, avant le 24 février, ce qui pourrait être souhaitable comme conférence lors de l'assemblée générale annuelle pour que ce soit sur le dépliant. Il est évoqué qu'il y ait quelqu'un du projet TramCité. D'autres suggèrent un représentant du RTC qui pourrait venir pour réorganisation trajets autobus. Il est aussi proposé qu'un représentant du Bureau pivot soit présent.

M^{me} Dallaire demande s'il est possible de payer un conférencier ? M^{me} Gaudreau répond que de telles dépenses sont possibles, de même que pour des collations à être servies lors de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2026-01-06

Sur une proposition de M^{me} Anne-Marie Thivierge, dûment appuyée par Mme Amélie-Elsa Ferland Raymond, il est unanimement résolu de fixer au mercredi 1^{er} avril 2026, la date de l'Assemblée générale annuelle du Conseil de quartier de la Cité-Universitaire, laquelle sera tenue à 19 :00, au Centre de loisirs Saint-Thomas d'Aquin, 895, avenue Myrand, salle RC02.

8.3 Responsable 2026 des mises à jour au registraire des entreprises

RÉSOLUTION 2026-01-07

Concernant le Registraire des entreprises et la déclaration de mise à jour annuelle ou de mise à jour courante

Sur une proposition de M^{me} Amélie-Elsa Ferland-Raymond, dûment appuyée par M^{me} Rita Giguère, il est unanimement résolu que le conseil de quartier de la Cité-Universitaire autorise, pour l'année 2026, Mme Amélie-Elsa Ferland-Raymond à remplir et transmettre au nom du président du conseil d'administration par Internet la version électronique de la déclaration de mise à jour annuelle et de mise à jour courante du conseil de quartier. Cette personne est aussi responsable de collecter et traiter les preuves d'identités demandées par le registraire. Cette personne est autorisée à avancer les frais annuels et à demander un remboursement au conseil d'administration.

8.4 Cooptation d'un nouveau membre au conseil d'administration

Un candidat avait été identifié pour être coopté au conseil d'administration. Le candidat envisagé s'est toutefois désisté.

9. Fin de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h57.